



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 21 novembre 2016

INFORMATION MEDIAS

**Cérémonie d'ouverture des « 3^{ème} Assises d'aide aux victimes et de la
prévention de la délinquance »**

Lundi 21 novembre 2016

M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République, a participé, ce matin, à la cérémonie d'ouverture des « 3^{èmes} Assises d'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance ».

Outre le discours, ci-dessous, le Haut-Commissaire a insisté sur le dynamisme de l'Association polyvalente d'actions judiciaires (APAJ), une création récente, qui occupe aujourd'hui une place centrale pour améliorer la prise en compte des victimes et prévenir la délinquance résultant très souvent des addictions liées à l'alcool et aux stupéfiants.

Discours du Haut-Commissaire de la République

**Troisièmes assises de l'aide aux victimes et de la
prévention de la délinquance**

*Lundi 21 novembre 2016 - Hôtel Intercontinental de Faa'a
(seul le prononcé fait foi)*

M. le Président de la Polynésie française représenté par Mme Tea FROGIER, Ministre du travail, de la condition féminine et de la solidarité,

M. le Président de l'Assemblée de la Polynésie française, représenté par Mme Sandra LEVY AGAMI, représentante à l'Assemblée de la Polynésie française,

M. le Premier président de la Cour d'appel,

M. le Procureur général,

Mesdames et Messieurs les magistrats,

M. le Directeur de la sécurité publique,

Mon Colonel, commandant la gendarmerie,

Madame la Présidente et Mme la Directrice de l'Association Polyvalente d'Action Judiciaire (APAJ),

Mesdames et messieurs les intervenants,

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Mesdames et messieurs,

J'interviens ce matin devant vous sur une thématique particulièrement importante à mes yeux. Je vous remercie donc vivement de m'avoir associé, Mme la Directrice, à l'ouverture des 3èmes assises de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance.

Les nombreux ateliers et les formations dispensées cette semaine ont vocation à diffuser des méthodes, des connaissances et des savoir-faire, auprès des acteurs de terrain impliqués dans la lutte et la prévention de la délinquance et de la criminalité.

C'est pourquoi ces Assises, et plus généralement l'APAJ, bénéficie chaque année du soutien financier du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

La prévention de la délinquance est longtemps restée un sujet un peu marginal en Polynésie française. Et pour cause, la Polynésie française est un territoire relativement préservé de la délinquance et de criminalité.

Le diagnostic territorial de sécurité, réalisé par mes services, met en avant les problématiques prégnantes en Polynésie française, nécessitant une prise en compte ciblée, notamment en termes de politiques locales de prévention.

Ces problématiques doivent ainsi apparaître comme les priorités partagées par l'ensemble du réseau partenarial polynésien dans les années à venir.

1. En premier lieu, les addictions à l'alcool et aux produits stupéfiants.

L'usage des stupéfiants sur un territoire, outre l'impact sur la santé des consommateurs, occasionne des dommages à différents niveaux. Il renforce le développement d'une économie souterraine et une hausse de la délinquance d'appropriation, et contrarie les efforts déployés en matière de réussite scolaire et éducative.

En matière de consommation d'alcool, le lien avec la hausse des violences est évident au regard des faits constatés en Polynésie française, qu'il s'agisse de violences de rues, de voisinages, ou intrafamiliales.

2. En deuxième lieu, la délinquance des mineurs.

Elle relève d'une petite délinquance que l'on peut qualifier de délinquance d'opportunité, et génère un fort sentiment d'insécurité auprès de la population. On constate également, les magistrats ne me contrediront pas, que cette délinquance est « formatrice », autrement dit que les petits délits ou incivilités, commis par des mineurs, progressent souvent en gravité au fur et à mesure des récidives.

3. Enfin, les violences conjugales et familiales.

Le volume, en Polynésie française, des violences physiques non crapuleuses et des violences sexuelles, qui est supérieur au niveau national, relève principalement du cercle familial, et est souvent lié à la consommation d'alcool et de cannabis. Ces violences doivent donc être au centre de tous nos efforts en matière de prévention.

Le 25 novembre, se tiendra la « Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ». A ce titre, je tenais également à rappeler que les femmes sont les premières victimes de ces violences intrafamiliales.

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Chaque jour en Polynésie, plus de 3 femmes sont victimes d'un acte violent. Chaque année, on constate environ 1000 faits de coups et blessures, et plus d'une centaine d'agressions sexuelles, sur des femmes.

Et si les taux d'élucidation des forces de l'ordre sont très élevés en Polynésie française, cela ne signifie pas pour autant que toutes les violences soient révélées. L'évolution à la hausse des statistiques laisse à penser que le « chiffre noir » des violences faites aux femmes est en diminution. Mais ce n'est pas une certitude, et le dépôt de plainte dans le contexte conjugal est encore loin d'être systématique, notamment dans les archipels éloignés.

Ces enjeux, vous les avez identifiés.

Qu'il s'agisse des addictions, des violences familiales, des violences en milieu scolaire, de l'accompagnement des familles et de la bonne prise en charge des victimes, l'ensemble de ces questions feront l'objet d'échanges entre professionnels, et je le souhaite, dégageront des pistes de réflexion qui viendront alimenter nos futures actions de prévention.

Beaucoup d'entre vous constatent ces enjeux de prévention au quotidien, et beaucoup d'entre vous prennent part à la politique de prévention de la délinquance désormais définies, de manière partenariale, par le Conseil de prévention de la délinquance de la Polynésie française.

La création de cette instance unique, en 2016, est en soit une réussite, puisqu'elle permet de rassembler l'ensemble des acteurs de la prévention – les services de l'Etat, le gouvernement de la Polynésie française, les communes et les associations spécialisés - autour d'objectifs communs.

Le plan de prévention, quant à lui, apparaît comme particulier novateur et ambitieux, puisqu'il associe des actions de prévention « classiques » à des évolutions réglementaires relevant de la compétence de la Polynésie française (« lois de Pays ») ou encore à la coordination des moyens humains ou financiers entre les différents acteurs publics.

Je ne vais pas m'attarder davantage sur la présentation de ce plan puisqu'il fait l'objet du premier l'atelier, dans lequel interviendra mon Directeur de cabinet ainsi que les « pilotes » des groupes de travail du Conseil de prévention. Néanmoins, je peux déjà, sans surprise pour le public averti que vous êtes, annoncer que la mise en œuvre des actions de plan est bien avancée.

Nous espérons pouvoir annoncer lors du prochain Conseil plénier des mesures phares comme le déploiement du « Téléphone Grave Danger », ou encore la création d'une page Facebook et d'une adresse courriel permettant aux victimes isolées de saisir directement le parquet. Je souhaite organiser cette réunion début 2017, pour qu'elle puisse se tenir sous la présidence du Ministre de la Justice, Jean-Jacques URVOAS.

Voilà les quelques mots que je tenais à dire ce matin, en vous assurant que la prévention de la délinquance est une priorité pour le représentant de l'Etat que je suis, en saluant l'organisation de ces Assises et les intervenants extérieurs qui y ont été associés - les Professeurs ROSSI, VILLERBU et COUSINEAU - qui contribueront à la qualité des échanges et des formations qui seront dispensées en fin de semaine.

Je vous remercie de votre attention.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr